

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 15 juin 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

Procuration : Valérie Albareda à Julia Quellien, Nicolas Gilles à Sarah Balouka, Thierry Goux à Franck Robillard, Sonia Madelaine à Olivier Davy

Excusés : Valérie Albareda, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Sonia Madelaine

Absents : Sandrine Roullier

Secrétaire de séance : Laurence Adam

Rappel de l'ordre du jour :

Intervention de M Martin Billard pour la présentation d'un recensement ornithologique sur la commune

1. Approbation du compte rendu du conseil de mai
2. Devis mobilier médiathèque
3. Sommes irrécouvrables
4. Point projet traversée bourg
5. Numérotation et appellation nom de rue Quartier de la Croix

Questions et informations diverses

Intervention de M Martin Billard

Monsieur Billard informe le conseil municipal que 164 espèces d'oiseaux sont recensées sur la commune, grâce à l'évolution naturelle due au paysage. Il précise qu'il existe 5 milieux différents :

- le bocage : intéressant car bien entretenu, haies hautes et variées. La politique de remembrement est intéressante pour de nombreuses espèces d'oiseau.
- Le bois : feuillus, très peu de sapin
- La plaine agricole : milieu dégradé car moins de haie au profit de l'agriculture, mais attire d'autres espèces selon la culture
- Les zones humides et les mares (le long de l'orne) autre cortège d'espèces (canard, poule d'eau...)
- Milieu urbain : anthropomorphique, géré par l'humain, espèces habituées à l'homme

Beaucoup d'espèces passent en migration car deux axes migratoires recensées

Pour comparaison, en Normandie, dans les zones les plus riches, 365 espèces sont comptées (baie Mont St Michel) et dans les zones les moins riches une quarantaine d'espèces. Nous pouvons donc être satisfaits des 164 espèces recensées sur notre commune.

Monsieur Billard précise que, suivant la saison, différentes espèces sont de passage ou nidifient sur la commune.

M Billard conclut son intervention en félicitant le conseil qui met en place différentes actions afin d'accueillir au mieux ces différentes espèces recensées (installation de nids, restauration de mares, réimplantation de haies...) favorisant ainsi une biodiversité intéressante.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de juin

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du mois de mai 2023.

2- Devis mobilier médiathèque

Délibération 42/2023

Madame Julia Quellien présente les devis concernant le mobilier de la médiathèque. Elle précise que des subventions pour ce projet ont été accordées par:

- La Drac : 11 342 €
- Le Conseil Départemental : jusqu'à 8 210 € en fonction du % du cout

Julia Quellien expose qu'elle a contacté, avec Gaëlle Féron (responsable de la médiathèque), 3 fournisseurs rencontrés : 2 spécialistes et 1 plus adapté aux collectivités (réaménagement salle de classe...), l'entreprise Manutan

L'entreprise Demco n'ayant pas d'agent commercial, propose une idée révolutionnaire mais pas adapté aux petits ni aux animations (meubles obligatoirement mobiles)

Le but est d'avoir quelque chose d'harmonieux et adapter aux petits

L'entreprise Eurobib, après avoir rencontré le commercial et avoir exprimé nos attentes combinées avec ses préconisations et propositions nous retourne un devis d'un montant de 23 784.58 HT euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Eurobib à hauteur de 23 784,58 HT euros

3- Sommes irrecouvrables

Franck Robillard explique au conseil qu'il s'agissait d'une dette de location de la salle des ammonites (100€) de la société AXA lors de la mise en place de la mutuelle communale. Le montant étant inférieur à 130€, la trésorerie n'a pas enclenché de procédure de recouvrement.

Or, après contact avec AXA, il s'agit d'un oubli qui sera régularisé dans les prochains jours. Le sujet est annulé.

4- Point projet traversée bourg

Franck Robillard rend compte de la dernière réunion avec le maître d'œuvre et l'assistant maître d'ouvrage pour les travaux de la traversée du bourg de Feuguerolles ainsi que du chiffrage des travaux.

Il informe que les travaux de la traversée seront réalisés en 2 temps pour une question de coût.

La réfection du secteur 1 commencera probablement en fin d'année 2023 (rond-point de la plaine jusqu'au rond-point du bar). Quant au secteur 2 (rd point rue de la plaine jusqu'à la sortie de bourg vers Maltot), il sera fait ultérieurement.

Franck Robillard précise qu'il sera néanmoins demandé à LCV (maître d'œuvre du lotissement des Biches) de finir le trottoir de ce lotissement donnant sur la rue de Caen.

Franck Robillard informe que les travaux vont pouvoir débuter et que l'estimation pour la réflexion de la 1^{er} phase est de 490 171,50 HT. Franck Robillard informe que les travaux vont pouvoir débuter et que l'estimation pour la réfection de la 1^{ère} phase est de 490 171,50 HT.

5- Numérotation et appellation nom de rue Quartier de la Croix

Délibération 43/2023

Franck Robillard informe le conseil municipal que la commune est relancée par l'entreprise Solutel, sur le nom de la nouvelle rue dans le Quartier de la Croix. En effet, afin de pré-fibrer maintenant pour obtenir un raccordement chez Altitude Infra, Solutel a besoin de connaître le nom et les numéros de chaque habitation future prévues sur ce lot. En effet, afin de pré-fibrer maintenant pour obtenir un raccordement chez Altitude Infra, Solutel a besoin de connaître le nom et les numéros de chaque habitation future prévue sur ce lot.

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, Franck Robillard propose de désigner cette rue : "Allée Claire Voize" ; les numéros impairs seront à gauche (1, 3 et 5) et les numéros pairs (2 et 4) à droite.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nom « Allée Claire Voize » ainsi que la numérotation suivante : les numéros impairs seront à gauche (1, 3 et 5) et les numéros pairs (2 et 4) à droite.

Questions et informations diverses

Julia Quellien rappelle la date de la Fête de la musique : samedi 24 juin et précise qu'il faut des volontaires le samedi après-midi pour l'installation. Elle profite également pour répartir la distribution des flyers pour le boitage de la commune.

Prochain conseil municipal, le mercredi 12 juillet à 19h

Séance levée à 22h45

